



## Accusé d'une dégradation de véhicule à tort

Par **Marcos\_old**, le **05/06/2007** à **11:49**

Bonjour,

Je vous explique les faits :

Je viens d'être diplômé et il y a quelques jours je suis allé dans mon école afin d'avoir des informations concernant mes notes etc.. J'étais avec un ami et sa copine que je ne connaissais presque pas.

Nous sortons de l'établissement et je me dirige vers ma voiture (j'étais le chauffeur) et la je me retourne et la fille en question était penchée sur un véhicule. Visiblement en train de la rayer. Très étonné je lui demande ce qu'elle fait et lui demande d'arrêter. (j'ai appris par la suite qu'elle avait des contentieux avec cette personne)

Elle monte donc dans la voiture et je les dépose chez elle.

Hier je retourne à mon école et qu'est ce que j'apprends ! Que l'on a porté plainte contre nous trois. Et que l'on m'a vu faisant en quelque sorte le guet...

Pour l'instant je n'ai reçu aucune convocation mais j'aimerais savoir si il y a quelque chose que je peux faire en attendant pour me disculper... Et si je risque quelque chose dans cette histoire alors que je connais très peu la fille et pas du tout la victime... Apparemment il y en a pour près de 5000 euros de réparation.

Au mauvais endroit au mauvais moment.. Je risque quelque chose? (complicité ou autres...)

Merci d'avance pour vos réponses, je ne sais pas quoi faire.

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **17:31**

bonjour,  
j'ai été condamné à 1 000 euros d'amende et 2 mois de suspension de permis pour avoir rayé avec une clef la voiture de la maîtresse de mon ex.  
BON COURAGE

Par **Marcos\_old**, le **05/06/2007** à **18:42**

Ok merci pour l'info. Sauf que moi je n'ai rien fait et je n'ai rien à voir dans l'histoire quoi :(

Par **bourgeois**, le **05/06/2007** à **19:32**

Si vous n'avez rien fait rien à craindre par contre j'espère que votre amie ne sera pas aussi sévèrement punie que moi.  
Bon courage et si vous pouvez me tenir au courant MERCI  
Cordialement  
Nathalie